

DECRET N° 2015- 204 DU 13 AVRIL 2015

portant approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2015, du Centre de Formation pour l'Administration Locale (CeFAL).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2013-68 du 19 février 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n°2011-886 du 30 décembre 2011 portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Formation pour l'Administration Locale (CeFAL) ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du CeFAL en sa session des 23 et 24 octobre 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 janvier 2015,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel du Centre de Formation pour l'Administration Locale pour l'exercice 2015, tel qu'il est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 13 avril 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre de la Décentralisation, de la
Gouvernance Locale, de
l'Administration et de l'Aménagement
du Territoire,

Komi KOUTCHE

Isidore GNONLONFON

Le Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective,

Marcel Alain de SOUZA

Ampliations :PR:6-AN:4-CS:2-CC:2-CES:2-HAAC:2-MEFPD:4-MDGLAAT:4-MDAEP:4-AUTRES
MINISTERES:24-SGG:4-DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI-5-JORB-1-ARCHIVES:1.